

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX ELECTRIQUES

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue de la Mairie,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 22 avril 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est alternée et le stationnement interdit au droit du chantier rue de la Mairie afin d'effectuer des travaux de terrassement pour la réalisation de branchement électrique,

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante : Entreprise SAS Le Fer TP.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 06 mars 2024

LOCMIQUELIC, le 04 mars 2024
Monsieur le Maire,
Eric PATUREL

